

---

# **Priorités annuelles d'intervention de la MRC de Portneuf 2023-2024**

---

## **Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2**

---

Adoptées par le conseil des  
représentants le 16 août 2023

Résolution CR 200-08-2023

---



## **Priorités annuelles d'intervention de la MRC de Portneuf 2023-2024**

---

**Considérant que** la MRC doit établir ses priorités d'intervention en fonction des objets établis à l'article 21 de l'entente sur le Fonds régions et ruralité et qui se détaillent comme suit :

- 21.1 La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- 21.2 Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- 21.3 La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- 21.4 La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- 21.5 L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- 21.6 Le soutien au développement rural dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin;

**Considérant que** la MRC de Portneuf, afin d'établir ses priorités d'intervention sur le territoire, a tenu compte des recommandations du Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf 2030 ainsi que des orientations qui découlent du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf;

**Considérant que** les orientations ont été discutées lors d'une rencontre de travail avec le comité de travail de la MRC tenue le 2 août 2023 et qu'elles sont recommandées pour adoption par le conseil des maires;

Il est retenu et adopté que les priorités d'intervention pour le territoire de la MRC de Portneuf, en 2023-2024, se détaillent ainsi :

### **Selon l'objet 21.1 : Planification de l'aménagement et développement du territoire**

- Maintenir les ressources humaines afin de finaliser les projets dans lesquels la MRC s'est investie en 2022-2023 au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Maintenir la mise en œuvre et procéder à la mise à jour des actions découlant de la planification stratégique concertée (Portneuf 2030) et y affecter les ressources nécessaires au suivi et aux communications;
- Tenir un lac-à-l'épaule dédié au développement économique afin de mettre de l'avant les nouvelles visions administratives et politiques;
- Procéder à l'élaboration d'une mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf et assurer le suivi, la mise en œuvre et des mécanismes de communication du plan actuellement en vigueur;
- Finaliser l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

- Maintenir le suivi et la mise en œuvre d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) notamment par la création d'un comité interne à la MRC sur les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles, et ce afin d'établir des lignes directrices.

### **Selon l'objet 21.2 : Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou partages de services**

- Étudier, faciliter et accompagner le regroupement de différents services techniques des municipalités, et ce notamment au niveau des services incendie;
- Soutenir les initiatives régionales des différentes chambres de commerce du territoire et travailler de concert avec elles afin de développer une vision et des services régionaux en développement économique;
- Maintenir et développer les services des cellules liées au Plan local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU).

### **Selon l'objet 21.3 : Promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise**

- Retravailler, à l'automne 2023 et en continu pour 2024, les actions prioritaires sur le territoire ainsi que les ententes potentielles à établir avec le gouvernement dans un contexte particulier de relance économique;
- Mettre en place une table de concertation pour les entreprises manufacturières et des outils et/ou activités de réseautage répondant aux besoins exprimés par celle-ci;
- Aider, supporter, accompagner et faciliter le développement des secteurs signatures de la MRC de Portneuf, notamment l'agroalimentaire, l'agricole, le tourisme, la culture, la forêt et le manufacturier;
- Assurer le maintien et l'animation d'un comité aviseur dans le secteur du tourisme dans la MRC de Portneuf et continuer la réalisation de la mise en œuvre de la stratégie de développement 2020-2024;
- Encourager et soutenir le virage numérique des entreprises;
- Participer à la mise en œuvre de la nouvelle entente ERAC – anciennement Techno Tandem – avec Québec International.

### **Selon l'objet 21.4 : Mobilisation des communautés et soutien aux projets structurants**

- Maintenir le suivi et la mise en œuvre de son plan de communication pour la MRC et tout particulièrement pour son Service de développement économique afin de développer un sentiment d'appartenance au sein de la communauté, d'assurer une mobilisation des différents acteurs du milieu et promouvoir une identité portneuvoise;
- Poursuivre l'élaboration et la mise en place, en collaboration avec une firme spécialisée, d'un plan de mobilité durable intégré en transport collectif pour la MRC de Portneuf;
- Établir, en collaboration avec la Véloprise Jacques-Cartier/Portneuf, un plan de développement de l'axe traversant la MRC de Portneuf et participer à sa mise en œuvre.

### **Selon l'objet 21.5 : Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional**

- Participer et collaborer avec d'autres MRC de la Capitale-Nationale et la CMQ au renouvellement d'une entente sectorielle avec le Secrétariat à la Capitale-Nationale, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le ministère de la Culture et des Communications sur le thème de la sauvegarde des paysages : *Entente spécifique pour la mise en valeur des paysages 2022-2025*;
- Assurer le suivi avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) de l'entente pour la mise en œuvre du « Programme de partenariat territorial » : *Entente de partenariat territorial 2023-2026 en lien avec la collectivité des municipalités régionales de comté de la Capitale-Nationale*;
- Assurer le suivi de l'entente 2022-2025 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) concernant le Programme d'appui aux collectivités (PAC) et mettre en œuvre le plan d'action prévu à l'entente dont la création d'une filière immigration au sein de l'équipe de la MRC et ainsi soutenir les entreprises et organismes dans le recrutement de la main-d'œuvre et favoriser l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants dans la MRC;
- Assurer le suivi et le renouvellement d'une entente avec le Secrétariat à la jeunesse pour la mise en œuvre du plan d'action en lien avec la stratégie jeunesse découlant des travaux réalisés en 2022-2023;
- Assurer le suivi de l'entente du Pôle d'économie sociale de la Capitale-Nationale pour les années 2023-2025;
- Assurer le suivi de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis* en partenariat avec les MRC de la Capitale-Nationale, la CMQ, l'UPA Capitale-Nationale et Côte-Nord, la Ville de Québec et la Ville de Lévis 2020-2022. Participer au renouvellement de cette entente pour les années 2023-2025.

### **Selon les objets 21.4 et 21.6 : Soutien au développement rural**

- Assurer le déploiement de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie par le biais de l'accompagnement du milieu, de l'analyse, de la connaissance, de l'animation et de la concertation du territoire grâce à l'apport de l'expertise de ressources techniques et du Fonds de soutien aux projets structurants;
- Favoriser la préservation du patrimoine bâti d'intérêt en participant à l'entente du MCC, le PSMMPI : Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;
- Favoriser et assurer la mise en œuvre d'un plan d'action quant aux enjeux de développement en lien avec la sécurité alimentaire, dans la MRC de Portneuf, et ce dans ses communautés.